



LE LIEN

des Cellules de Prière

67^e année N° 293

Trimestriel

Avril-juin 2020

Prier pour les autorités

**Autorité et responsabilité :
les deux faces d'un principe biblique**

par Sylvain Demierre

Origine des autorités

« Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures ; car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et les autorités qui existent ont été instituées de Dieu » (Romains 13.1).

Toute autorité sur terre et dans les cieux trouve donc son origine en Dieu. Or, dans son projet de collaboration totale avec les humains, notre Père céleste a choisi d'en déléguer une partie aux hommes afin de permettre au monde et aux sociétés qui s'y développent de se structurer et de fonctionner en bonne harmonie et intelligence, et avec justice. Hélas, depuis la chute originelle jusqu'à aujourd'hui, bien des grains de sable ont endommagé les rouages de ce magnifique projet.

Jésus et l'autorité

Tout au long de son temps passé sur la terre, le Christ nous a montré comment nous comporter avec des autorités injustes. Durant son ministère, Jésus a maintes fois critiqué les autorités religieuses de son temps, qui faisaient fausse route et qui asservissaient des foules de gens, en les soumettant à des règles et des traditions humaines qu'elles-mêmes ne respectaient pas, tout en négligeant les commandements de

Éditorial

L'autorité est un principe fondamental que Dieu a institué afin que sa création puisse fonctionner correctement. Si Dieu délègue une partie de cette autorité aux humains, ce n'est pas pour leur donner des privilèges personnels, mais afin qu'ils l'exercent pour le bien de tous. L'autorité est donc indissociable du service !

Malheureusement, les humains ont bien souvent faussé ce principe : au lieu de servir les autres, ils utilisent leur pouvoir pour les dominer et les asservir. C'est pourquoi, l'Église a un rôle à jouer dans la société :

- Tout d'abord, en suivant l'exemple du Christ, qui reste notre modèle dans l'art d'exercer l'autorité afin de servir les autres.
- En rappelant aux autorités civiles les devoirs qu'implique la charge d'autorité qui leur est confiée.
- En priant pour ces autorités afin qu'elles accomplissent au mieux leurs tâches pour le bien de tous.

Un grand merci aux deux auteurs de ce numéro de nous rappeler ces vérités si importantes !

Etienne Bovey

Dieu. Il ne s'est d'ailleurs pas privé de les avertir et de leur signaler leurs errances. Mais il n'a pas pour autant soulevé les foules, ni levé d'armée céleste (ou terrestre) pour les renverser. Il a, jusqu'à la mort, respecté leurs décisions.

Sur le plan politique beaucoup de personnes voyaient en lui le libérateur de l'envahisseur romain, mais ils ont été déçus, car Jésus n'a pas appelé le peuple à la révolte. Il lui est plutôt arrivé de saluer la foi d'un officier romain, ou de nous dire de rendre à César ce qui était à César et à Dieu ce qui était à Dieu car, comme il le dit à Pilate, son royaume ne fonctionne pas selon les principes de ce monde.

Mais nous pouvons aussi considérer le ministère terrestre de Jésus comme un modèle quant à la manière d'exercer l'autorité. Car l'autorité du Christ était et demeure absolue : n'a-t-il pas ordonné à la tempête de se calmer, n'a-t-il pas chassé des démons (y compris celui que ses disciples n'étaient pas parvenus à chasser), ou encore expulsé les marchands du temple ? Cette autorité lui venait directement du Père, et Jésus l'exerçait conformément à sa divine volonté. Cependant, jamais notre Seigneur n'a fait usage de son autorité pour son propre intérêt, jamais il n'a abusé de son pouvoir pour se glorifier au détriment des autres ou en cherchant à les humilier.

Exercice de l'autorité au sein de l'Église

Si aujourd'hui il est un lieu où l'exemple donné par le Christ à ses disciples est particulièrement à suivre, c'est bien dans l'Église.

Ainsi, si Jésus a parfois fait preuve de fermeté à l'égard de ses disciples, il les a toujours enseignés avec amour. Il ne les a jamais humiliés, n'a jamais fait usage de la force à leur encontre, n'a jamais abusé de leurs biens matériels. Il s'est toujours abaissé pour les rejoindre, allant même jusqu'à leur laver les pieds.

Ayons toujours cela à l'esprit lorsque nous occupons une position d'autorité dans notre église ! Restons toujours conscients de notre redevabilité à Dieu et

aux hommes ! L'exercice de l'autorité est indissociable de celui du service. Et souvenons-nous encore que la responsabilité des bergers du troupeau est immense et que ceux qui enseignent seront jugés plus sévèrement (lire Jacques 3).

Position de l'Église par rapport aux autorités civiles

Dans l'histoire de l'Église, il est arrivé, et il arrive encore, que les autorités religieuses soient également détentrices du pouvoir politique ou alors que les détenteurs du pouvoir politique aient la main sur les affaires religieuses.

Le Premier Testament n'institue ni n'encourage ce mélange des pouvoirs, et nous ne trouvons aucune velléité de cette sorte chez Jésus ou chez les Apôtres.

Car ce n'est pas le rôle de l'Église de déterminer et d'administrer le pouvoir politique. Je crois que le rôle premier de l'Église est de témoigner de l'amour de Dieu au reste du monde, en actes et en paroles, en annonçant l'heureuse nouvelle de l'Évangile. Il s'agit de ne pas mettre la charrue avant les bœufs ! L'Église ne conduira pas une nation à la conversion par l'exercice du pouvoir politique.

Par contre, si à titre individuel de citoyen, des chrétiens s'engagent en politique avec leurs compétences et leur désir de servir le Seigneur et leur prochain dans ce domaine, tant mieux. Leur témoignage touchera sans doute l'un ou l'autre de leurs collègues ou de leurs électeurs et la société ne pourra que mieux s'en porter.

Ces personnes ont particulièrement besoin de la prière de leur communauté afin de ne pas se faire piéger par la redoutable griserie du pouvoir auxquelles elles seront immanquablement confrontées dans l'exercice de leurs fonctions.

Être nous-mêmes en position d'autorité

Tout au long de notre existence, et à des degrés divers, il nous arrive de passer d'une position de soumission à l'autorité à une position où nous exerçons nous-mêmes une forme d'autorité auprès d'autres personnes. Nous pouvons par exemple être sous l'autorité d'un chef dans le cadre professionnel, mais être chef de famille sous notre toit.

J'ai le souvenir de la première autorité que j'ai eue sur un petit groupe de personnes lorsque, tout jeune homme, j'avais obtenu le grade de caporal dans l'armée suisse. Pour la première fois de ma vie, j'avais une délégation officielle, émanant d'une autorité supérieure, pour donner des ordres à d'autres hommes. Quel pouvoir !

Ce pouvoir n'était certes pas bien grand, mais il pouvait parfois déjà être le berceau de certains abus, de petites injustices ou vexations. Avec le recul que j'ai aujourd'hui, je réalise que les dérapages occasionnels ne se produisaient pas lorsque les ordres donnés découlaient d'ordres venant de l'échelon supérieur, par exemple dans le cadre d'un exercice militaire, mais plutôt lorsque l'autorité conférée par le grade était utilisée dans les espaces de liberté laissés hors des regards des supérieurs. Là, tout à coup, on avait le sentiment d'être au sommet de la pyramide du pouvoir, d'être le maître, pensant n'avoir de comptes à rendre à personne. Et je crois que depuis la nuit des temps, une racine importante du malheur des

La séparation des pouvoirs dans l'Ancien Testament

Le principe de séparation des pouvoirs est clairement exprimé dans la Bible, et cela dès l'institution des autorités religieuses par Dieu lui-même, avec Moïse et Aaron (voir Exode 28.1-3). Un autre exemple remarquable est celui du roi Josaphat définissant clairement les pouvoirs politiques, judiciaires et religieux dans le pays de Juda (Voir 2 Chroniques 19). Ce principe de séparation est capital afin d'éviter les abus inhérents à une concentration des pouvoirs en une seule et même personne.

hommes se trouve précisément dans le fait de se croire le maître et de chercher à « se servir » plutôt que de « servir ». Et cela constitue hélas un principe universel valable sur toute la terre et dans les cieux.

Une chose essentielle pour tout être humain investi d'une autorité quelle qu'elle soit, consiste donc à toujours garder à l'esprit que toute forme d'autorité n'est qu'une délégation par celui qui est à la source de toute autorité, et que nous lui en sommes redevables. Jésus ne manque d'ailleurs pas de le rappeler à Pilate :

« Pilate lui dit : Est-ce à moi que tu ne parles pas ? Ne sais-tu pas que j'ai le pouvoir de te crucifier, et que j'ai le pouvoir de te relâcher ? »

Jésus répondit : Tu n'aurais sur moi aucun pouvoir, s'il ne t'avait été donné d'en haut » (Jean 19.10-11). ■

Quelques questions pour notre réflexion

- Suis-je témoin du Christ lorsque je suis confronté à une autorité « difficile » ?
- Dans quelles situations suis-je en position d'autorité ?
- M'arrive-t-il d'abuser de cette position à mon profit personnel ?
- Ai-je des amis ou des proches qui ont un droit de regard sur ma manière d'exercer cette autorité ?

Les autorités, les pouvoirs, quelles différences... et qu'en est-il pour moi ?

par Phillippe Zannelli

«*J'exhorte donc, avant toutes choses, à faire des prières, des supplications, des requêtes, des actions de grâces, pour tous les hommes, pour les rois et pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous menions une vie paisible et tranquille, en toute piété et honnêteté*» (1 Ti 2.1-2).

Cette exhortation de Paul, que l'on trouve dans la première épître à Timothée, est très claire. Pourtant, avant d'aller plus loin, il est important de nous entendre sur les termes utilisés dans ce verset. Pour cela, arrêtons-nous sur quelques-uns de ces mots :

J'exhorte

Ce mot consiste à « tenter, par des discours, de persuader, de convaincre quelqu'un de quelque chose¹ ». Dans ses épîtres, Paul utilise 60 fois le verbe exhorter². À chaque fois, il le fait pour encourager ses lecteurs à une démarche essentielle à la vie de foi. Notons que dans cette lettre à Timothée, Paul renforce son encouragement en écrivant : *j'exhorte donc*. Ce « donc » est à mettre en lien avec les exhortations précédentes dont le propos est le salut des pécheurs. De plus, Paul y ajoute « *avant toutes choses* », ce qui signifie : avant la prédication, avant les recommandations adressées aux pécheurs, avant les œuvres bonnes... Avant tout, nous sommes

invités à nous adresser à Celui qui est la source de toutes grâces.

Roi

Le mot grec utilisé dans ce texte est « basileus », qui est traduit généralement par *chef du peuple, prince, seigneur d'un territoire, roi*³. Le roi est « un homme qui règne (politiquement) ». Aujourd'hui, ces rois sont des présidents, des conseillers d'État, des Premiers ministres, des députés, des sénateurs, etc. Dans la suite, j'utiliserai le terme « les politiques ».

Dignité

La dignité est une prérogative, charge, fonction ou titre acquis par une personne ou un groupe de personnes, entraînant le respect et lui conférant un rang éminent dans la société. Suivant cette définition, ce terme ne s'applique pas au seul domaine politique, mais aussi à celles et ceux qui ont une charge dans la société, qu'elle soit civile ou ecclésiale.

Afin que

Un petit détour par cette locution s'impose. Le dictionnaire précise ceci : « afin que » est une locution conjonctive exprimant l'idée d'intention et de but. Elle introduit la phrase qui

¹ Toutes les définitions sont tirées du Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales. www.cnrtl.fr

² Le verbe « exhorter » est utilisé 104 fois dans le Nouveau Testament (Version Louis Second).

³ La plupart des traductions utilisent le terme de roi, y compris la très récente Nouvelle Français Courant (révision 2016-2018, Paris, Bibli'O, 2019). Étonnant, alors que bien peu de pays sont aujourd'hui gouvernés par des reines ou des rois.

suit et qui exprime une idée de finalité. C'est la raison pour laquelle notre prière ne peut être centrée sur le but (notre «petite» tranquillité). Celle-ci sera la conséquence de la réponse divine à notre prière. Jacques écrit: «*Vous demandez, et vous ne recevez pas, parce que vous demandez mal*» (Jc 4.3), que la bible du Semeur traduit par «car vous demandez avec de mauvais motifs»⁴.

Après avoir clarifié le sens des mots, nous pouvons aborder deux questions à propos de la prière pour les autorités.

Qui sont les autorités pour lesquelles prier ?

L'apôtre Paul nomme deux formes d'autorités: les politiques et *ceux qui sont élevés en dignité*. Ce sont des personnages influents de la société. Il me semble qu'il faut comprendre cette expression «élevés en dignité» non pas dans le sens d'une élévation obtenue à force de discours persuasifs, mais comme le fait que ces personnes sont au bénéfice d'une élévation souhaitée de Dieu. Dans la suite, je les nommerai «les puissants». Force est de constater que le monde du xxi^e siècle, comme celui du temps de l'apôtre Paul, est un monde de chaos. Déjà dans l'Empire romain, les politiques, les puissants et évidemment les collecteurs d'impôts avaient mauvaise presse. Bien souvent, ils cherchaient leurs propres intérêts. Dans ce monde, Dieu a établi les autorités à quelque niveau qu'elles se trouvent: «Il n'y a point d'autorité qui ne vienne

⁴ Élément d'ordre mental qui incite à agir. La prière est un des modes d'agir du chrétien.

de Dieu, et les autorités qui existent ont été instituées de Dieu» (Ro 13.1).

Que les autorités en soient conscientes ou pas, elles ont été établies par Dieu. Elles acquièrent de fait un pouvoir et la responsabilité qui lui est associée. Cette responsabilité est très importante, car, par leurs décisions, les autorités peuvent favoriser le bien ou le mal.

Ainsi, nous connaissons les personnes pour lesquelles nous devons prier. Ce sont les politiques et les puissants. Une question reste en suspens. Elle est l'objet du point suivant.

Quel doit être le sens de notre prière ?

Paul ne dit rien de précis sur la demande à formuler dans la prière. En quelque sorte, il donne le but de la prière sans en mentionner le chemin. Ce but final est que *nous puissions «mener une vie paisible et tranquille, en toute piété et en tout respect»* (1 Ti 2.2). Cela signifie qu'il ne s'agit pas seulement de prier pour la conversion des politiques et des puissants. Ces femmes et ces hommes, investis d'une mission sociale, sont inclus dans l'expression *pour tous les hommes* (voir 1 Ti 2.1 et 4). *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés*. Ainsi, la prière pour les autorités a un aspect plus spécifique et en lien avec les missions des politiques et des puissants (les autorités).

Paul précise les trois missions principales des autorités: ce sont la gouvernance, le maintien de l'ordre et la répression du mal. Ainsi, ces trois mandats donnés aux autorités peuvent orienter notre prière:

1. La gouvernance

Ce mandat concerne l'ensemble des actions qui visent à prendre en main l'administration de quelque chose; avec la tâche de conduire. Les autorités visent à atteindre le but qu'elles définissent comme le meilleur⁵. Que cette charge soit politique ou sociale, il est donc impératif qu'elles aient un projet, une vision d'avenir. L'auteur des Proverbes connaît bien cette nécessité quand il écrit que «*faute de vision le peuple périt*» (Pr 29.18).

Face à de tels enjeux, nos prières devraient être de demander que les autorités aient une bonne vision et qu'elles aient le discernement pour choisir la vie plutôt que la mort (De 29.19).

2. Le maintien de l'ordre extérieur

Sans la paix civile, il n'y a point de vie tranquille. Le maintien de l'ordre comprend donc toutes les mesures qui permettent à la société civile et ecclésiastique de bien vivre ensemble. Pour cela de justes règles doivent apporter un cadre à la société. Pour l'établir, les hommes qui disposent d'un pouvoir la chargent d'édicter les lois et les règles qui organisent les échanges économiques, culturels, culturels, etc. Notons que dans l'Église, de nombreuses règles se trouvent déjà dans la Bible.

⁵ Je ne traite pas ici du cas des autorités qui, de manière évidente, se préoccupent uniquement de leurs propres intérêts. Ce sujet est à traiter dans un article à part.

Un autre motif de notre prière devrait être que les autorités aient à cœur le bien-être de celles et ceux sur lesquels ils ont un pouvoir. Plus exactement qu'elles aient une juste affection, à l'image de celle de Jésus qui a donné sa vie pour ses brebis (Jn 10. 11).

3. La répression du mal

L'un des rôles des autorités est de prendre des sanctions contre ceux qui font le mal. Cette position est délicate, car elles doivent juger les actions des femmes et des hommes sur lesquels elles règnent. Logiquement, elles devront aussi se prononcer sur les contraintes à appliquer.

Au vu de ce mandat, notre prière devrait donc être que les autorités pratiquent une justice équitable, soit une justice à l'image de celle que le Saint-Esprit donne (Rm 14.16).

Conclusion

Comme le souligne Paul, la prière pour les autorités n'est pas une option et alors que le monde est face à de grands défis nous devons prendre au sérieux cet appel.

Souvenons-nous qu'au-delà des trois pistes soulignées dans cet article, il en existe encore bien d'autres. Que le Saint-Esprit nous conduise dans nos prières pour nos autorités! ■

Le Lien des Cellules de prière sur Internet par le site chrétien « Shékina »

<http://www.shekina.com>

† Pierre Cherpillod 1921-2019

«Je ne suis ni prêtre ni pasteur, mais un simple laïc qui a toute une carrière professionnelle de 40 ans derrière lui dans une grande société veveysane. Mais pour Dieu, tout homme est appelé à donner sa vie au Seigneur et à le servir. "Vous serez mes témoins" a dit le Christ.



J'aimerais surtout vous parler de la mission qu'il m'a plus particulièrement confiée, ainsi qu'à d'autres laïcs. Il s'agit de l'édition et de la diffusion de notre petit bulletin de liaison "Le Lien des cellules de prière"».

C'est par ces quelques phrases que Pierre Cherpillod introduisait son témoignage pour les 40 ans du Lien de prière, en 1993. Elles résument bien ce que fut la vie de ce serviteur au service de son Maître.

Né en 1921 dans une famille paysanne, Pierre Cherpillod a rencontré le Seigneur en 1938 lors d'une rencontre organisée par l'Église du Réveil et passé à cette occasion par les eaux du baptême. Mais c'est en 1950, que *le Saint-Esprit révolutionna et transforma sa vie*, disait-il, *faisant de lui un témoin vivant du Christ.*

Homme de prière, il participa activement en 1950 au démarrage de toute une activité d'évangélisation en Suisse romande, qui fut le prélude de ce qui devait naître en 1953: «Le Lien de prière». Durant ces années, une intense vie de prière se développa dans les maisons et partout ailleurs. Dans son propre foyer, une cellule de prière se réunissant tous les lundis a perduré 46 ans, de 1953 à 1999.

Le bulletin a pris naissance en toute modestie en 1953 avec un tirage d'une centaine d'exemplaires. Après 10 ans, le «Lien des cellules de prière» atteint 8000 croyants. Son contenu donne des nouvelles des groupes de prière et annonce la naissance de nouvelles cellules; il contient des témoignages et des articles qui stimulent la vie de prière et la foi.

En 1973, vingt ans après sa naissance, 20000 personnes, appartenant pour la plupart à des cellules de prière, reçoivent le bulletin trimestriel de liaison.

Le travail se développe, et l'année des 50 ans le tirage du «Lien» s'élève chaque trimestre à 42000 exemplaires, touchant plus de 70 pays et quelque 3000 cellules et groupes de prière. C'est ainsi que, témoigne Pierre, *«le Seigneur est fidèle, il a réalisé la promesse qu'il nous avait faite en 1953: Pour servir à ma gloire, le plus petit deviendra un millier.»*

Ce développement si important est aussi à mettre au crédit de Pierre Cherpillod qui y travailla sans relâche, notamment à travers l'abondant courrier qu'il entretenait avec une persévérance et une fidélité à toute épreuve, jusqu'à ce que la dégénérescence maculaire dont il était atteint l'ait progressivement rendu malvoyant. Au début c'est avec une loupe qu'il déchiffrait le courrier, mais avec le temps même le déchiffrage assisté devint impossible.

En 2015, victime d'un AVC, Pierre sera transféré dans un Établissement Médico Social proche de son domicile, la charge représentée par son état ne lui permettant plus de vivre chez lui auprès de son épouse Dora, elle-même handicapée. Il ne se plaint pas, reste paisible et souriant comme il l'a toujours été, malgré les épreuves qui ne lui sont pas épargnées.

Pour terminer, une anecdote, rapportée par son fils Philippe, qui illustre bien la proximité de Pierre avec ses correspondants: *«Dans une lettre d'Afrique, des parents annoncent la naissance d'un nouveau-né nommé «Pierre Cherpillod» en honneur au correspondant du Lien. Plus tard, quelque part sur ce même continent naissait dans une autre famille d'abonnés au Lien, un nouveau petit «Pierre Cherpillod.»*

«Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur car leurs œuvres les suivent.»

(Apocalypse 14.13).

La rédaction

Des changements à l'administration

En Belgique

Comme il est maintenant possible, et sans frais, de procéder à des virements dans la zone Euro (la Suisse en fait également partie) nous avons pris la décision de fermer notre compte bancaire en Belgique. Abonnés de ce pays vous êtes invités à faire vos virements sur le Compte Bancaire en France ou sur le Compte Postal en Suisse (voir ci-contre). Merci par avance de vos contributions.

En France

Dans la foulée, pour simplifier le travail administratif, nous avons pris la décision de fermer notre compte à la Banque Postale. Si vous êtes titulaires d'un compte de la Banque Postale, vous pouvez envoyer vos chèques libellés au nom de M. ou Mme Yves Felix (voir ci-contre) comme auparavant. Pour vos virements, vous pouvez le faire sans frais sur le Compte Bancaire.

Autres pays en Europe

Virements en Euros sur le compte bancaire en France ou le compte postal en Suisse, sans frais.

L'administration

Aux abonnés de Suisse

La distribution du Lien de prière - no 292, janvier-mars 2020 - a été sérieusement perturbée par une mise sous enveloppes pour le moins calamiteuse, et de nombreux abonnés ont reçu une enveloppe vide ou pas de journal du tout dans un premier temps. Veuillez nous en excuser.

Ce travail est confié à une fondation qui a pour but d'offrir un emploi avec un accompagnement socio-professionnel à des personnes en situation de handicap, en leur permettant d'améliorer leur situation morale, matérielle, sociale et ainsi favoriser leur intégration dans la société.

Ceci explique cela, mais n'est en rien une excuse. Nous souhaitons toutefois persévérer avec cette fondation et nous ferons tout notre possible pour que les prochaines expéditions soient quasi irréprochables.

Merci de votre compréhension.

L'administration

Adresse pour tous pays sauf RDC:

LE LIEN DE PRIÈRE

Case Postale 24

2314 La Sagne (Suisse)

lelien@bluewin.ch



Adresse pour la Rép. dém. du Congo

LE LIEN DE PRIÈRE RDC

B.P. 7079 Kinshasa 1

Rép. dém. du Congo

Tél.: (00243) 98962658

E-mail: lienrdc@gmail.com

Rédaction : en équipe

Paraît 4 fois par année

Abonnement minimum CHF 6.-/ € 6.-

Suisse

Compte postal 12-3733-3

IBAN CH12 0900 0000 1200 3733 3

BIC POFICHBEXXX

Le Lien de Prière

2314 La Sagne NE

France

Chèques bancaires

À libeller au nom de

M. ou Mme Yves Félix,

et envoyés à leur adresse:

Florence Félix, 1273 chemin d'Huffin,

74160 Neydens, (France)

Compte bancaire

IBAN FR76 1810 6000 3434 0211 2405 110

BIC AGRIFRPP881

Virements bancaires

Voir les références bancaires ci-dessus.

Autre pays d'Europe

Virements bancaires

IBAN CH12 0900 0000 1200 3733 3

BIC POFICHBEXXX

Postfinance SA

3030 Bern

Bénéficiaire final

Le Lien de Prière

CH-2314 La Sagne NE

Impression

IMEAF, F-26160 La Bégude de Mazenc

Des exemplaires supplémentaires de ce numéro - et de 4 numéros précédents - vous sont offerts sur demande. Envoyez votre demande à l'adresse Suisse ci-dessus. (Offre limitée à l'Europe, raisons postales)

AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO :

Prier pour les autorités	1
Les autorités et pouvoirs	4
† Pierre Cherpillod	5